

Web conférence

Droits à la retraite :

Condition d'ouverture des droits et validation de l'activité partielle

Mercredi 27 mai 2020



**Assurance de personnes,
des biens et des
services - Epargne**

Retraite complémentaire

**Accompagnement
solidaire & prévention
sociale**

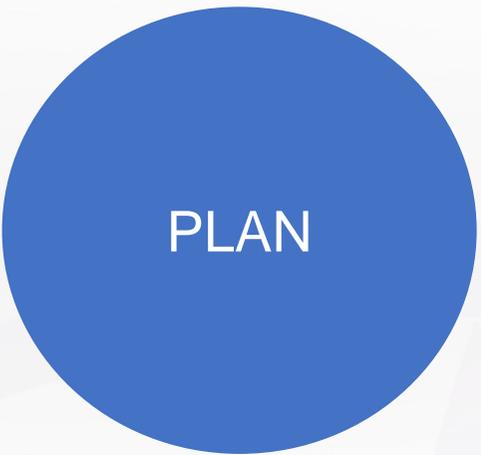


LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

**Médical et prévention
santé**

Congés spectacles

Services aux professions

A solid blue circle containing the word "PLAN" in white, uppercase, sans-serif font.

PLAN

- Quelques rappels
- Conditions de départ en retraite à taux plein
- Le bonus-malus Agirc-Arrco
- Les périodes d'activité partielle ou « chômage partiel »
- Les démarches
- En savoir plus & contacts

Quelques rappels

Les deux régimes obligatoires pour les salariés du privé



Systeme par répartition

Gestion par l'Etat

Systeme par annuités

Acquisition de trimestres de retraite

Gestion par les partenaires sociaux

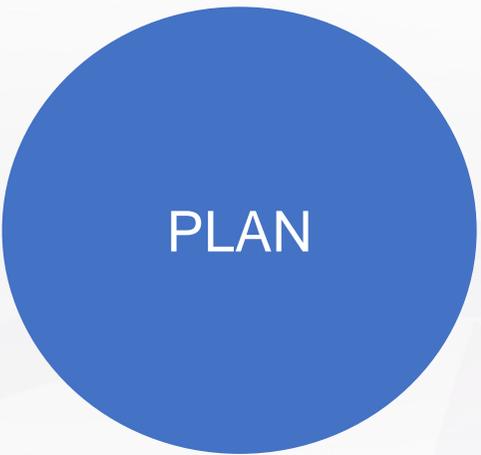
Systeme par points

Acquisition de points de retraite

Quelques rappels

Les deux régimes obligatoires pour les salariés du privé



A solid blue circle containing the word "PLAN" in white, uppercase, sans-serif font.

PLAN

- Quelques rappels
- **Conditions de départ en retraite à taux plein**
- Le bonus malus Agirc-Arrco
- Les périodes d'activité partielle ou « chômage partiel »
- Les démarches
- En savoir plus & contacts

Obtenir sa retraite à taux plein Une histoire de trimestres et d'année de naissance

Année de naissance	Age légal de départ en retraite	Nombre de trimestres requis	Age du taux plein « automatique »
1955 – 1956 – 1957	62 ans	166	67 ans
1958 – 1959 – 1960		167	
1961 – 1962 – 1963		168	
1964 – 1965 – 1966		169	
1967 – 1968 – 1969		170	
1970 – 1971 - 1972		171	
1973 et après		172	

Obtenir sa retraite à taux plein Un trimestre c'est quoi ?

Un trimestre

S'achète

1 482 € → 1 trimestre en 2018
1 504 € → 1 trimestre en 2019
1 522,50 € → 1 trimestre en 2020

Peut être attribué gratuitement

- Périodes de Chômage
- Maladie / Maternité
- Activité à l'étranger si le pays a un accord avec la Sécurité sociale

PLAN

- Quelques rappels
- Conditions de départ en retraite à taux plein
- **Le bonus malus Agirc-Arrco**
- Les périodes d'activité partielle ou « chômage partiel »
- Les démarches
- En savoir plus & contacts

Le bonus malus Agirc-Arrco

Quesaco ?

Une règle temporaire :

- mise en place en 2019 janvier 2019
- pour les personnes nés à partir du 1^{er} janvier 1957
- visant à la poursuite de l'équilibre des régimes

Cas 1

Liquidation de la retraite complémentaire à la date du taux plein au régime de base

→ abattement de 10 % sur la pension pendant 3 ans, dans la limite de 67 ans



Coefficient de solidarité minorant

Cas 2

Liquidation un an (4 trimestres calendaires) après la date à laquelle les conditions du taux plein sont remplies au régime de base

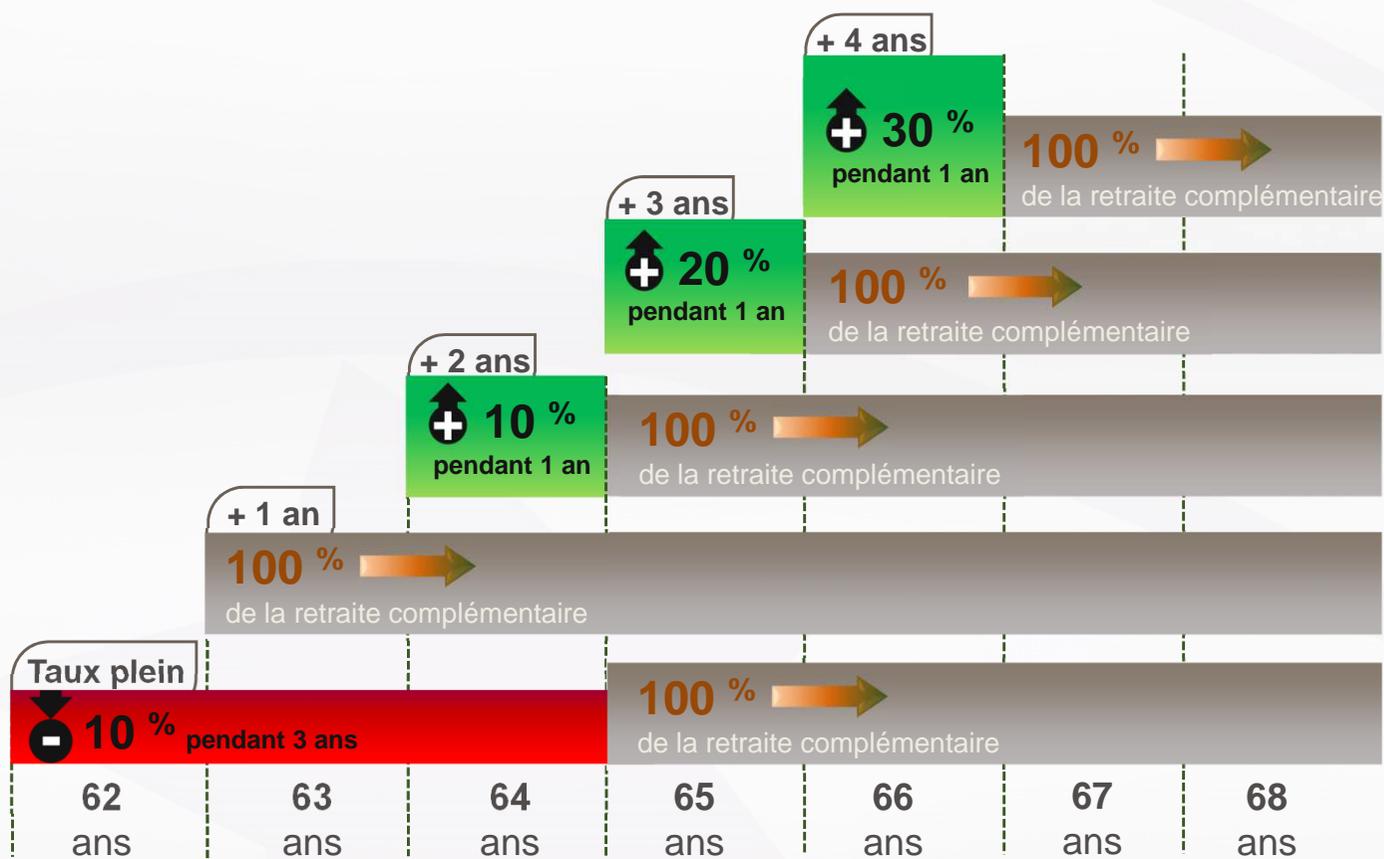
→ pas d'abattement

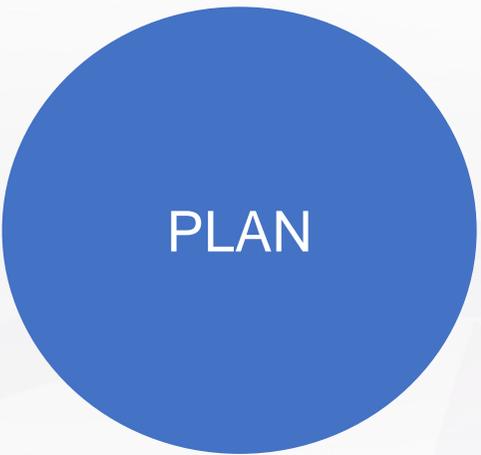


Pas de coefficient de solidarité

Le bonus malus Agirc-Arrco

Exemple



A solid blue circle containing the word "PLAN" in white, uppercase letters.

PLAN

- Quelques rappels
- Conditions de départ en retraite à taux plein
- Le bonus malus Agirc-Arrco
- **Les périodes d'activité partielle ou « chômage partiel »**
- Les démarches
- En savoir plus & contacts

Les périodes d'activité partielle

Quels droits à la retraite de base ?

A l'origine de la réglementation sur l'activité partielle :

→ la validation de ces périodes n'était pas prévue auprès des régimes de base (Sécurité Sociale, RSI, MAS)

Annonce de la Ministre du travail le 7 mai 2020 :

En raison de la situation exceptionnelle :

→ une disposition législative permettant aux salariés placés en activité partielle d'acquérir pleinement des droits à la retraite de base du régime général est à l'étude

Les périodes d'activité partielle

Quels droits à la retraite complémentaire ?

Le régime Agirc-Arrco attribue gratuitement des points de retraite complémentaires pour les périodes d'activité partielle.

- Ces points sont calculés à partir d'une majoration des rémunérations perçues par le salarié durant l'année de l'activité partielle.
- Cette majoration tient compte du nombre d'heures de chômage partiel au-delà de 60 heures.
- Ces points sont attribués l'année qui suit celle au cours de laquelle est intervenue l'activité partielle (année N+1).
- L'inscription de ces points, comme pour les points cotisés, intervient donc l'année suivante.

PLAN

- Quelques rappels
- Conditions de départ en retraite à taux plein
- Le bonus malus Agirc-Arrco
- Les périodes d'activité partielle ou « chômage partiel »
- **Les démarches**
- En savoir plus & contacts

Les démarches

Demander sa retraite à la Sécurité sociale



 **MON ESPACE PERSONNEL**
www.lassuranceretraite.fr

COVID-19
L'Assurance retraite est à vos côtés pendant la période de confinement.



 Connaitre et suivre l'Assurance retraite

 Twitter	Nous connaître	Entreprise	Parlons retraite Abonnez-vous gratuitement et recevez chaque trimestre, toutes les informations utiles et personnalisées pour préparer et gérer votre retraite.
 LinkedIn	Innovation	Presse	
 Youtube	Sites utiles	Recrutement	
 Contacts			

[Je m'abonne](#)

Les démarches

Demander sa retraite à Audiens



Demande de retraite complémentaire

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc *et* arrco

Votre identité (Écrire en lettres majuscules et en noir)

NOM DE NAISSANCE.....

PRÉNOMS (souligner le prénom courant).....

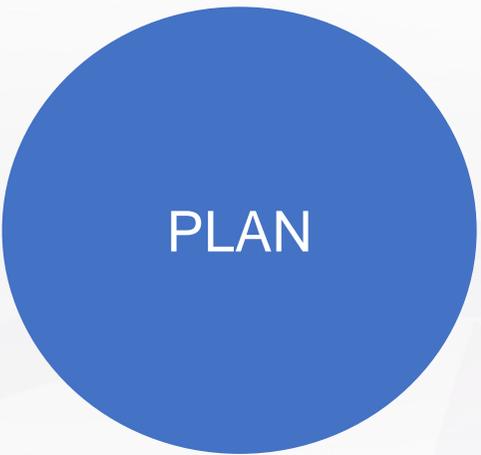


Solutions | Groupe Audiens | Actualités | Agenda | Documents

Accessibilité | FAQ | Contact



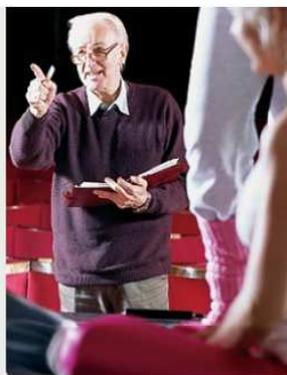
● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc - arrco

A solid blue circle containing the word "PLAN" in white, uppercase, sans-serif font.

PLAN

- Quelques rappels
- Conditions de départ en retraite à taux plein
- Le bonus malus Agirc-Arrco
- Les périodes d'activité partielle ou « chômage partiel »
- Les démarches
- **En savoir plus & contacts**

<https://www.audiens.org/accueil/solutions.html>



Votre retraite

Préparer votre retraite



Vos accompagnements

Etre accompagné dans les moments difficiles



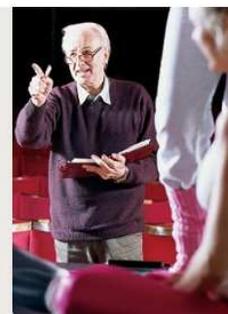
Votre famille

Etre protégé et protéger vos proches



Votre parcours professionnel

Sécuriser votre parcours



Votre retraite

Préparer votre retraite



Votre santé

Du préventif au curatif

a
Etr

5 solutions correspondent à votre besoin

[Fusion AGIRC-ARRCO : quels changements pour vous ?](#) | [Comprendre et anticiper votre future retraite](#) | [Préparer votre retraite](#) | [Partir en retraite](#) | [Organiser vos projets à la retraite et protéger votre famille](#)

Groupe Audiens
74 rue Jean Bleuzen
92170 Vanves

Standard : 0 173 173 011

Retraite : 0 173 173 755

Santé Individuelle : 0 173 173 580

Action Sociale : 0 173 173 726



Santé



Prévoyance



Retraite



Congés spectacles



Accompagnent et services